

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par le soussigné, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure visant autoriser le partage d'une entrée pour 3 lots (2 235 999, 6 622 133 et 2 236 007), soit un lot de plus que le maximum de 2 autorisé.
2. Demande de dérogation mineure visant à autoriser une occupation du sol de 33% contrairement à la norme maximale prescrite de 15% dans la zone CB-5 pour le lot 6 380 408, rue Principale.
3. Demande de dérogation mineure visant à autoriser une occupation du sol de 33% contrairement à la norme maximale prescrite de 15% dans la zone CB-5 pour le lot 6 380 601, rue Principale.
4. Demande de dérogation mineure visant à autoriser une allée d'accès d'une largeur de 6 mètres, soit 1.3 mètres plus étroite que le minimum de 7.3 mètres prescrit pour le lot 6 380 408, rue Principale.
5. Demande de dérogation mineure visant à autoriser une allée d'accès d'une largeur de 6 mètres, soit 1.3 mètres plus étroite que le minimum de 7.3 mètres prescrit pour le lot 6 380 601, rue Principale.
6. Demande de dérogation mineure visant à autoriser un ilot de verdure double à la suite des 19 premières cases de stationnement, contrairement à un ilot de verdure simple après 10 cases tel que prescrit pour le lot 6 380 408, rue Principale.
7. Demande de dérogation mineure visant à autoriser un ilot de verdure double à la suite des 19 premières cases de stationnement, contrairement à un ilot de verdure simple après 10 cases tel que prescrit pour le lot 6 380 601, rue Principale.

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande en communiquant avec la directrice du service d'urbanisme, par écrit, à urbanisme@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 7 juillet 2025.

DONNÉ À EASTMAN, ce 19 juin 2025



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier